

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 28 MARS 2024

Délibération n°2024-03-13

L'an deux mille vingt-quatre et le 28 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	le 20 mars 2024

Objet : Maison France Services - Conventions : Chambre des Métiers de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>), Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Yannick JARDIN</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC (<i>Pouvoir de Mme Marcelle CHARBONNIER</i>), M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>), Mme Martine JAROUSSE -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>), M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à M. Patrick MÉTRAL</i>), Mme Nathalie BÉAL -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD, Mme Gisèle BONNAY -
MACLAS :	Mme Marcelle CHARBONNIER (<i>Pouvoir à M. Hervé BLANC</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISET.

M. le vice-président en charge de l'économie, explique que depuis plusieurs années, la CCPR par l'intermédiaire de la Maison France Service noue des relations de partenariat avec les chambres consulaires au bénéfice des entreprises du territoire.

Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA)

Pour l'année 2024, il est proposé trois types d'actions :

- Action 1 : Cinq permanences gratuites par an à la MFS, une en moins par rapport à 2023
- Action 2 : Six ateliers et une action pour 2 205 € HT par an, déjà en place en 2023 :
 - Quatre ateliers numériques,
 - Un atelier gestion du patrimoine,
 - Un atelier développement commercial (nouveau 2024),
 - Une action « les métiers sur grand écran » sur trois jours dans les deux collèges de Pélussin,
- Action 3 : accompagnement individuel (maximum vingt-deux entreprises sur onze jours). Thématiques : transmission, alimentaire-commercial (nouveau 2024) facturé en fonction du nombre d'entreprises accompagnées, dans la limite de onze jours, soit vingt-deux entreprises, soit une enveloppe maximum de 4 725 € HT.

La participation de la CCPR pour 2024 serait de : 6 930 € HT maximum. La participation de la CMA sera de 3 570 € HT pour les trois actions.

Pour information, le budget 2023 était similaire, mais la facturation de 3 570 € HT.

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

Pour l'année 2024, il est proposé quatre types d'actions :

- Action 1 : Cinq permanences gratuites par an à la MFS, une en moins par rapport à 2023
- Action 2 : Trois ateliers numériques sur différentes thématiques - Coût CCPR : 2 880 € HT, déjà en place en 2023 :
 - Sensibilisation RGPD,
 - Tableau de bord pour piloter son activité,
 - Vente en ligne.
- Action 3 : accompagnement individuel (maximum vingt-deux entreprises sur dix jours/thèmes variés : énergie, transmission, reprise, difficultés, etc.) facturé en fonction du nombre d'entreprises accompagnées, dans la limite de dix jours, soit vingt-deux entreprises, soit une enveloppe maximum de 4 250 € HT,
- Action 4 : Business meeting organisé avec le réseau B to B de la CCI - Coût CCPR : 480 € HT, déjà en place en 2023.

La participation de la CCPR pour 2024 serait de : 8 090 € HT (si accompagnement des entreprises). La participation de la CMA sera de 9 618 € HT pour les quatre actions.

Pour information, le budget 2023 était similaire, mais la facturation de 3 786 € HT pour la CCPR.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver ces deux partenariats et leur plan d'actions pour l'année 2024,
- D'autoriser M. le président à signer les conventions avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie – Auvergne-Rhône-Alpes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve ces deux partenariats et leur plan d'actions pour l'année 2024,
- Autorise M. le président à signer les conventions avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie – Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Secrétaire de séance

Serge RAULT

Michel BOREL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20240328-2024_03_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024
Publication : 04/04/2024